



1. **Nom et Adresse** : VILLE de MURET - 27 rue Castelvielh - BP 60207 – 31605 Muret Cedex
2. **Pouvoir Adjudicateur** : Monsieur le Maire -
3. **Type de procédure** : Procédure Adaptée - Art 28 du C.M.P. MAPA 20130032
4. **Objet du marché** : Assurance Dommage Ouvrage pour Travaux de Restructuration et Réhabilitation du Groupe Scolaire du BARRY décomposés en tranches :
 - ✓ Tranche Ferme : Extension de l'Ecole maternelle et Travaux de mise en conformité des Ecoles Maternelle et Primaire
 - ✓ Tranches Conditionnelles : Travaux confortatifs : peintures intérieures et extérieures et réfection sols de classesLes travaux sont en cours pour les **10 LOTS SEPARES – Montant global de l'opération : 1.566.769,43 € TTC**
 - 1.444.777,40 € travaux – 113 .620,03 € ttc Architecte et BET – 8.372 € ttc Contrôle Technique (Missions L – LE – SEI – HAND – ATHAND – PV)
 - Surface Hors Œuvre Brute : 280 m2
 - DROC : 05/06/2013
 - Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : 14/12/2013 –Architecte de l'opération : TRIPTYQUE – 69 rue du Férétra – 31400 TOULOUSE –
Contrôleur technique : ALPES CONTRÔLES – 1 Passage de l'Europe – 31400 TOULOUSE
5. **Lieu d'exécution** : 31600 MURET (5 Rue Jean Lestrade)
6. **Critères (voir Règlement de la Consultation)**
 - **Sélection des CANDIDATURES** :
 - Régularité de la situation juridique - fiscale et sociale - et attestations d'assurance RC et RP en cours de validité – portant les montants garantis
 - Garanties, capacités humaines, techniques et financières et compétences professionnelles (qualifications professionnelles de l'entreprise ou identifications équivalentes) - Expérience professionnelle - Références en rapport avec la nature et l'importance du marché.
 - **Attribution du MARCHE** :
 - 1 - Prix des prestations 50 %
 - 2 - Valeur technique de l'offre (Modalités d'exécution de la prestation – Suivi Accompagnement de la collectivité) 50 % -
7. **Retrait du Dossier de Consultation** :
→ sur demande auprès du Service des Marchés Publics N° tél. : 05.61.51.95.82
8. **Service auprès duquel les Candidatures et les Offres doivent être envoyées** :
Envoi par courrier recommandé OU express OU dépôt auprès du Service des Marchés Publics (2^{ème} étage) - Hôtel de Ville - 2^{ème} étage – 27, rue Castelvielh -BP 60207 - 31605 Muret Cedex
Possibilité de recours à l'article 35 II
10. **Conditions relatives au marché** : les candidatures seront entièrement rédigées en langue française
11. **Conditions relatives aux garanties et cautionnement** : sans objet
12. **Modalités essentielles de financement et de paiement** : Financement sur Budget principal de la Ville section de Fonctionnement - Années 2013 & 2014
Paiement dans le délai légal de 30 jours par mandats administratifs
13. **Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 📠 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.
14. **Précisions concernant les délais d'introduction des recours** : selon les dispositions du CDJA : **Préalablement à tout recours contentieux, un recours administratif peut être effectué auprès du Maire**

1. Un référé précontractuel peut être introduit jusqu'à la date de la conclusion du contrat qui ne peut intervenir avant un délai de seize jours après avoir informé les candidats du rejet de leur offre ou 11 jours en cas de transmission par voie électronique (Article 80 CMP), ou encore dans un délai de 11 jours en cas de publication d'un avis d'intention de conclure (article L 551-15 CJA) ;
2. Un référé contractuel peut être introduit dans le délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la signature du contrat lorsqu' aucun avis d'attribution n'a été publié (Article R551-7 CJA) ;
3. un recours pour excès de pouvoir peut être introduit pendant un délai de deux mois à compter de la réception de la décision de rejet jusqu'à l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un

avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation (Articles R 421-1 et suivant CJA) ;

4. un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être introduit pendant un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation ;
5. un référé suspension peut être introduit en complément du recours de pleine juridiction mentionné précédemment (Article L 521-1 CJA).

15 **Renseignements techniques - administratifs – Demande écrite par : Fax 05 61 51 95 41 -**

16 **Date limite de réception des offres : Lundi 21 Octobre 2013 - 10 heures -**

17 **Délai de Validité des offres : 120 jours**

18 **Date d'envoi du présent avis à la publication : Jeudi 3 octobre 2013-**